

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2018

Présents : Mmes CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique, M.M DELRIEU Stéphane, GOMEZ Stéphane GUILLAUME Florian, SALICIS Jean-Marie, SALICIS Benjamin

Absent: Mme ROUX Jeanne,

La séance est ouverte à 20 heures 35.

Le conseil désigne Benjamin SALICIS comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

I. DELIBERATIONS :

1. Aire de jeux – Choix des structures

Le fabricant français de jeux en bois sur mesure, David Stenfield est venu rencontrer Le Maire, Michèle Crouhy et Florian Guillaume pour présenter ses créations et proposer des jeux adaptés à nos besoins. Nous avons reçu sa proposition qui est adaptée pour des enfants de 3 à 8 ans. Elle se compose de 2 balançoires reliées par une tyrolienne, un grand module et des jeux à ressort pour un total de 39 810€ HT.

Il a fait une deuxième proposition pour un grand module complexe à destination des enfants de 8 à 12 ans pour un total de 42 000 € HT.

Les délais de fabrication sont plutôt longs donc si nous voulons installer les jeux pour le printemps 2019, il faut passer la commande au plus vite.

Le conseil adopte à l'unanimité l'achat des jeux pour les enfants de 3 à 8 ans mais repousse à plus tard et si nécessaire les jeux pour les enfants de 8 à 12 ans.

2. Demande de subvention – Aire de jeux FRAT

Concernant le financement des jeux en bois, comme le budget nécessaire est en forte hausse, Le Maire propose d'annuler la demande de subvention FODAC 2018 pour la remplacer par le FRAT 2019. Nous pourrions ainsi bénéficier de 12 000 € en 2019.

Le conseil adopte à l'unanimité cette demande de subvention.

3. Demande de subvention – Mini pelle ou tractopelle

Le Maire propose de demander, au titre du FODAC 2018, une subvention pour l'achat de matériel type Mini-Pelle ou tractopelle afin d'être plus autonome et plus réactif.

Le conseil adopte à l'unanimité cette demande de subvention.

4. Rapport CLECT 2018

La CLECT est une commission indépendante du conseil de communauté qui a en charge la validation de la fiscalité de la Communauté de Communes Haute-Provence et Pays de Banon.

Depuis la fusion des 2 communautés de communes, le régime de fiscalité a changé. Désormais la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon est soumise de plein droit au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Avant la fusion, la CCHPPB tenait une comptabilité analytique afin de répartir les différents budgets entre les communes membres.

Aujourd'hui, le fonctionnement de la communauté de communes est soumis à un régime de la fiscalité professionnelle unique et la communauté de communes a eu l'obligation de créer la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). En 2017, la commune de Saint Martin Les Eaux bénéficie d'un solde positif de 414 697.62€, qui peut, si nous le souhaitons nous être rendu. Pour cette année, Le Maire a demandé à ce que 90 000 € soit réellement redistribué. Ceci afin de ne pas mettre en péril le bon fonctionnement de la CCHPPB. Ce montant est dû par la communauté de communes et la commune pourra en bénéficier quand elle le souhaitera pour réaliser un projet.

Il faudra plusieurs années pour que les deux communautés de communes regroupées puissent réellement fusionner leurs comptabilités. Le lissage des taux fiscaux devrait se faire sur 12 ans.

Michèle Crouhy demande une copie du rapport.

Le conseil vote à l'unanimité le rapport 2018 de la CLECT

5. RPQS 2017

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement 2017 confirme une bonne gestion de l'eau potable l'an dernier. Le rendement du réseau est de 80%. Il y a eu peu de fuites sur le réseau.

Concernant la station d'épuration, Le Maire propose l'intervention du Conseil Départemental afin d'établir un devis pour le remplacement du digesteur qui a plus de 35 ans.

Le conseil adopte à l'unanimité le RPQS 2017.

6. Délibération motivée – Projet Sabatini (Venturi)

Nous avons reçu récemment une demande de CU pour la construction d'une maison familiale sur 500 m² de terrain actuellement classé en zone agricole et attenante à une maison en dehors de l'enveloppe urbaine du village.

Comme le PLU n'est pas encore réalisé, selon l'article L 111-4 alinéa 4 du code de l'urbanisme, une délibération motivée du conseil municipal peut être prise afin d'expliquer les raisons de cette demande et la position du conseil.

Marie Chrisostome souligne l'importance de préserver les zones agricoles.

Dans la mesure où cette demande de CU concerne la création d'une résidence principale pour l'installation d'une famille dont un membre est déjà présent dans le village, que l'accès et l'utilisation du champ reste possible, que le fermier a accepté cette modification, le conseil soutient cette demande.

Les demandeurs soulignent que la DDT est déjà à priori favorable à cette demande.

L'avis de la CDPENAF sera obligatoire sur cette demande et c'est elle qui tranchera.

La séance est levée à 21h53 pour qu'un membre de cette famille expose leur projet.

La séance est reprise à 21h55.

La surface envisagée de la construction serait de 110 m², avec un étage. Ils souhaiteraient démarrer les travaux dès que possible.

Le conseil accepte à l'unanimité de réaliser favorablement cette délibération motivée.

7. Création d'un poste d'adjoint administratif

Sylvie Scutti a demandé de nouveau 6 mois de mise en disponibilité, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Nous avons recruté Oanell Briand pour y palier avec une durée hebdomadaire de 25 heures/semaine.

Comme Julie Baudino quitte le poste de secrétaire, Le Maire propose de passer à 35 heures/semaine avec un CDD de 6 mois à partir du 1^{er} juillet 2018 pour Oanell.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition

8. Délibération de Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Afin que Le Maire puisse signer le contrat de travail précédemment validé le conseil doit l'y autoriser.

Le conseil accepte à l'unanimité.

9. Délibération- Affectation des résultats

Reporté car M. CEBE était indisponible.

10. DM n°1 portant modification du budget

Reporté car M. CEBE était indisponible.

11. Informations et questions diverses

- L'AMR 04 a réalisé une motion qui s'oppose à la décision de l'Agence de L'Eau RMC qui impose le transfert des compétences eau et assainissement des communes aux EPCI.

Le conseil l'adopte à l'unanimité.

- L'AMR 04 a réalisé une motion qui s'oppose à la décision de l'Agence de l'Eau RMC qui impose le transfert des compétences eau et assainissement des communes aux EPCI.

Le conseil l'adopte à l'unanimité.

- M. Flaven souhaiterait un tarif différencié pour utiliser de l'eau potable afin d'arroser son jardin. Le bassin de 500 m3 pourrait ainsi être reconverti pour cet usage. Le Maire précise que la société APEI MAGAUD, dans le cadre du schéma directeur de l'eau, commence à changer les compteurs d'eau potable qui fonctionnent mal. Les mois de juin à août serviront pour la campagne de mesure afin d'établir un diagnostic complet du réseau cet automne. A partir de ce moment-là, nous aurons une meilleure connaissance du réseau pour pouvoir répondre à ce genre de demande.
- Certaines pierres du théâtre de verdure sont abimées. Le Maire a demandé un premier devis pour leur réfection à l'entreprise ADTP qui s'élève à 4 460€ HT. Il va rapidement demander un second devis. L'objectif étant de réaliser les travaux avant la fête du village.
- Le fond de péréquation 2018 pour notre commune est estimé entre 6 655€ et 8 652€. C'est une règle de calcul complexe qui est à définir entre la CCHPPB et la commune. Nous la voterons une fois qu'elle sera connue.
- Demande de Cédric Colin : il souhaiterait trouver une solution pour diminuer le bruit provenant de la terrasse du restaurant. Il propose des panneaux anti-bruit.
- Demande du Maire de Céreste pour l'accueil le samedi sur la commune de Saint Martin Les Eaux d'un jeune entrepreneur boucher ambulancier. L'initiative est intéressante et nous allons réfléchir à un endroit pour le placer.
- Une solution nous a été accordée pour la mise en place de panneaux signalétiques au croisement de la route qui va à Saint Michel L'observatoire, là où se trouve celui pour la source sulfureuse. Nous ne pouvons pas utiliser le mât de celui-ci pour y ajouter des panneaux, ce n'est pas conforme. La seule solution est de le déposer pour y installer 2 panneaux dos à dos réglementaires sur lesquels nous indiquerions 5 lieux. Un devis a été réalisé pour un montant de 2 800 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition

- Dossier Linky : La commune a été mise au tribunal administratif par ENEDIS pour la délibération que nous avons prise. Le Maire est en train de constituer un mémoire de défense pour s'y opposer. Il y a de grande chance que nous soyons déboutés. Nous aviserons ensuite de la marche à tenir sachant que le remplacement des compteurs sur la commune est programmé pour 2019.
- L'AMR a écrit une motion contre la fermeture annoncée de lits d'hôpitaux dans le 04 et le 05.

Le conseil accepte à l'unanimité de signer cette motion.

- Demande de Frédéric Gomez : il souhaite retirer sa caution solidaire pour la location de l'appartement du château. A ce jour nous n'avons pas suffisamment d'information légale sur les tenants et les aboutissants d'une telle demande. Le Maire se renseigne auprès des services compétents, M. CEBE et l'ADIL, pour pouvoir y répondre.
- Question au sujet de la vente de la bergerie à Vincent pour le moment reporté.
- Projet Hy-green, production et stockage d'hydrogène, qui fait l'objet d'une convention entre le PNR du Luberon et la DLVA. Marie Chrisostome demande notre position à ce sujet. Nous avons très peu d'éléments dessus et nous ne pouvons pas en l'état émettre un avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h36

Le secrétaire de séance, Benjamin SALICIS



